



Délibération

Commission de la formation et de la vie universitaire | CFVU Séance plénière du 16 octobre 2023

Délibération n°2023-41

Objet: [DELIBERATION] Proposition de dérogation pour une extension du cycle universitaire portant sur les formations en apprentissage.

Pièce(s)-jointe(s):

VU la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

VU le code de l'éducation;

VU le Décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages ;

VU le Décret n° 2017-1652 du 30 novembre 2017 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux stages et aux périodes de formation en milieu professionnel ;

VU l'avis rendu par le conseil de gestion de l'UFR ST;

VU l'avis rendu par la CFVU du 13/03/2023;

VU les statuts de l'université d'Orléans.

Considérant ce qui suit : La Commission de la formation et de la vie universitaire est consultée sur le prolongement exceptionnelle du cycle universitaire 2023-2024 pour les formations en apprentissage mentionnées ci-dessous.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU adopté à l'unanimité l'extension du cycle universitaire 2024-2025 pour les formations en apprentissage mentionnées dans le tableau :

NOM_GROUPE	FORMATION	date prévisionnelle fin année universitaire 2023-2024	Nbre étudiants concernés
M2 APA-S 45	MASTER Activité Physique Adaptée et Santé	02/09/2024	12
M2 ERGOMOT 45	MASTER STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique Ergonomie de la motricité	03/09/2024	9
M2 FMB 45	MASTER Agrosciences, environnement, territoires, paysage, forêt et mobilisation des bois	03/09/2024	14

Article 2:

La CFVU adopte [9 voix POUR - 2 voix CONTRE – 10 ABSTENTIONS] l'extension du cycle universitaire 2024-2025 pour les formations en apprentissage mentionnées dans le tableau :

NOM_GROUPE	FORMATION	date prévisionnelle fin année universitaire 2023-2024 (M2) et 2024- 2025 (M1)	Nbre étudiants concernés
M2 EMD 18	MASTER Physique appliquée et ingénierie physique parcours Expertise, Métrologie, Diagnostic	12/09/2024	19
M2 ICMS 45	MASTER Physique appliquée et ingénierie physique Instrumentation et contrôle, management des systèmes	13/09/2024	16
M2 STAPS AMVSL 45	MASTER Aménagement, management valorisation évènementielle des espaces sportifs et de loisir	13/09/2024	14
M1 EMD 18	MASTER Physique appliquée et ingénierie physique parcours Expertise, Métrologie, Diagnostic	11/09/2025	20
M1 ICMS 45	MASTER Physique appliquée et ingénierie physique Instrumentation et contrôle, management des systèmes	12/09/2025	21

Article3: la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire: 40 Quorum: 20

Membres en exercice: 39 Membres présents: 18

Membres représentés: 3

Total: 21

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 07/11/2023

La Présidente du Conseil Académique

Caroline Andreazza

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités, Vice-Président formation et vie universitaire, La direction des services généraux, La directrice générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.